

Note méthodologique

ANNEXE

**473 millions d'euros en
quête d'utilité, combien
peut-on économiser ?
3 scénarios chiffrés**

Le grand gaspillage.

**Analyse des subventions municipales
à Paris, Lyon et Marseille**

Édouard Hesse

Note méthodologique

Paris : analyse du fichier Open Data « Subventions associations votées » de la Ville de Paris, pour 2025 (5 217 lignes au 28 février 2026, téléchargé sur opendata.paris.fr). Le fichier est mis à jour par batchs successifs ; un export au 1er février 2026 ne contenait que 2 736 lignes (173 M€). Le millésime 2025 n'est probablement pas encore complet au regard des volumes historiques (6 500 à 10 000 lignes par an). Les chiffres présentés constituent donc un plancher. 2 368 bénéficiaires uniques. Périmètre culture : direction DAC (58,6 M€) complétée du Forum des Images (DAE, 5,75 M€), soit ~64 M€. Les montants individuels sont vérifiés ligne à ligne dans le fichier. La DFPE totalise 202 lignes pour 52,4 M€. La direction DGRI totalise 85 lignes pour 3 M€. La direction DRH totalise 7 lignes pour 20,7 M€.

Notons encore car c'est important : le fichier Open Data de Paris est alimenté par **batchs successifs**, avec un décalage parfois considérable entre la date de vote des subventions en Conseil de Paris et leur publication dans le jeu de données. Un premier export réalisé le 1er février 2026 - soit un mois après la fin de l'exercice 2025 - ne contenait que 2 736 lignes pour 173 M€. Un second export réalisé le 28 février 2026 en contient 5 217 pour 241 M€, soit 2 481 subventions ajoutées en un mois. Ce chiffre de 5 217 reste lui-même probablement incomplet au regard des volumes historiques (6 500 à 10 000 lignes par an entre 2013 et 2024). Les analyses de cette note reposent sur l'export du 28 février 2026 et sous-estiment donc vraisemblablement les montants réels. Ce décalage de publication constitue en soi un obstacle à la transparence budgétaire.

Lyon : analyse du fichier Open Data « Subventions Ville de Lyon » de la Commune de Lyon, pour 2024 (3 234 lignes, téléchargé sur data.grandlyon.com). Culture identifiée par noms de bénéficiaires (le dataset ne contient pas de colonne secteur). Aide en nature : 29,5 M€ (26,9 % du total), dont 8,8 M€ pour le seul Opéra, répartie en 359 lignes. 338 lignes d'aide en nature >1 000 € présentent un champ « objet » vide. Population : 519 127 (INSEE 2023). L'Opéra National de Lyon : 19,3 M€ en 5 lignes. La MJC Confluence est la structure la plus fragmentée avec 22 lignes de subvention.

Marseille : analyse de la maquette budgétaire M57 (budget primitif 2025, 366 pages, téléchargé sur le site de la Ville). Subventions aux associations : compte 65748 (83,9 M€). Culture : sous-fonctions 31x de la présentation croisée (annexe A2, p. 99) : 52,8 M€. Opéra et Vélodrome : budgets annexes, non inclus dans le 65748. Données sur la dette, le personnel et les ratios extraites des annexes A (p. 4-5) et B9 (p. 277-279). Population : 886 040 (INSEE 2023). Marseille ne publie aucun fichier Open Data granulaire de ses subventions aux associations.

Sources externes : rapport CRC Île-de-France IFR 2006-52 sur les « dépenses du Secrétariat général du Conseil de Paris » (sociétés de retraite des élus). Rapport CRC PACA PAR2024-0823 sur le « marché de partenariat du Stade Vélodrome » (20 septembre 2024). Rapport CRC Île-de-France sur l'AGOSPAP (2015). Statuts et gouvernance de l'AIMF (site.aimf.asso.fr). INSEE pour les données de dette publique nationale (T3 2025 : 3 482 Md€, 117,4 % du PIB). FEHAP et FFEC pour les données sur la crise des crèches associatives.

ANNEXE – 473 millions d’euros en quête d’utilité, combien peut-on économiser ? 3 scénarios chiffrés

Méthodologie

Cette section évalue les gains réalisables si les 6 coupes proposées étaient appliquées avec différents degrés de rigueur. Les estimations reposent exclusivement sur les données budgétaires analysées dans cette note : fichier Open Data Paris 2025 (5 217 lignes au 28 février 2026, fichier incomplet), fichier Open Data Lyon 2024 (3 234 lignes) et maquette budgétaire M57 de Marseille (budget primitif 2025, 366 pages).

Périmètre et construction de l’assiette

Les postes de dépenses sont regroupés en **5 blocs mutuellement exclusifs** (sans aucun double-comptage) correspondant aux 6 coupes. Le principe cardinal est le suivant : chaque euro n’est compté qu’une seule fois. Lorsqu’un poste relève de 2 blocs (par exemple, les acomptes culturels parisiens relèvent à la fois de la culture et des reconductions automatiques), il est imputé au bloc dont la coupe le supprime en premier, c’est-à-dire au bloc 1 (culture).

Bloc 1 - Désengagement culturel intégral (coupe n°1). Assiette : 186,4 M€.

Paris : 64,4 M€ (direction DAC 58,6 M€ + Forum des Images 5,75 M€). Ce montant inclut l’intégralité des 24,9 M€ d’acomptes automatiques identifiés dans la note, puisque les 58 lignes d’acomptes relèvent toutes de la direction DAC. Lyon : 31 M€ (dont Opéra national de Lyon 19,3 M€ en 5 lignes, incluant 8,8 M€ d’aide en nature). Ce montant inclut les aides en nature culturelles (13,5 M€) qui sont donc retranchées du bloc 3. Marseille : 91,0 M€ (sous-fonctions 311 à 317 de la présentation croisée : 52,8 M€, plus budgets annexes culturels : Opéra-Odéon 22,1 M€, compte 65736211, et Pôle Média Belle de Mai 16,1 M€, compte 65736212 ; source : budget primitif 2025 p. 45 et annexe B11.3 p. 354).

Bloc 2 – Extinction des retraites des élus (coupe n°2). Assiette : 2,67 M€. Paris uniquement : 1,4 M€ (Société de retraites des conseillers de Paris au titre de leur mandat départemental) + 1,27 M€ (Société de retraite des conseillers municipaux de Paris). 2 associations-coquilles dont la CRC a constaté qu’elles n’exercent « *aucun rôle effectif* ». Ce poste fait l’objet d’une **suppression intégrale dans les 3 scénarios** : aucune raison budgétaire, juridique ou morale ne justifie le maintien d’un régime mort depuis 1992, financé exclusivement par la taxe foncière.

Bloc 3 - Réinternalisation de la gestion municipale (coupes n°2 et n°6). Assiette : 26,5 M€. Paris : 20,7 M€ (ASPP consolidé 13,7 M€ + AGOSPAP 7 M€). Lyon : COS 2,45 M€. Marseille : reliquat hors BMPM du compte 6218 (~3,4 M€, correspondant au personnel extérieur civil - instituteurs, personnel du CDG13 ; source : rapport de présentation BP 2024, p. 43). Note : le BMPM (~100 M€) est exclu de l’assiette de coupes car il constitue un service d’urgence régalien essentiel.

Bloc 4 - Audit des charges opaques (coupes n°4 et n°5). Assiette : 52,5 M€.

Paris : 0 € (les acomptes automatiques, exclusivement culturels, sont déjà comptés au bloc 1). Lyon : 16 M€ d'aides en nature non culturelles dont le champ « objet » est vide (29,5 M€ d'aides en nature totales moins 13,5 M€ déjà imputés au bloc 1). Marseille : 36,5 M€ d'honoraires « divers » (compte 6228) sans bénéficiaire identifié.

Bloc 5 - Suppression du saupoudrage (coupe n°5). Assiette : 8,3 M€.

Subventions inférieures à 5 000 € hors culture et hors postes déjà comptés dans les blocs précédents. Paris : 5,2 M€ (2 472 lignes non-DAC). Lyon : 3,1 M€ (1 613 lignes non culturelles, déduction faite de 143 154 € d'aides en nature déjà comptées au bloc 3). Marseille : non mesurable (absence d'Open Data).

Assiette totale consolidée : 276,4 M€ dont 93 M€ imputables à Paris, 52,5 M€ à Lyon et 130,9 M€ à Marseille. Le poids de Marseille (47 % de l'assiette) s'explique par l'inclusion du compte 6228 (36,5 M€ d'honoraires opaques) et des budgets annexes culturels Opéra-Odéon et Belle de Mai (38,2 M€, comptes 65736211/12), 2 postes sans équivalent dans les données disponibles pour Paris et Lyon.

Important : cette assiette de 276 M€ est inférieure au total de 473 M€ de subventions et dotations aux régies des 3 villes, car 90 M€ de subventions non culturelles (petite enfance, insertion, hébergement, etc.) ne font l'objet d'aucune coupe dans nos scénarios, et le compte 6218 (110 M€ de personnel extérieur à Marseille, dominé par le BMPM) a été exclu de l'assiette de coupes à l'exception de son reliquat civil (~3,4 M€). Ces dépenses relèvent de missions sociales ou régaliennes essentielles dont la note ne préconise pas la suppression mais, le cas échéant, la mise en concurrence (coupe n°3), dont les gains ne sont pas chiffrables ex ante.

Calibrage des scénarios

Chaque scénario applique un **taux de réduction spécifique par bloc**, reflétant la faisabilité politique et juridique de chaque mesure. Les taux ne sont pas uniformes.

Scénario ambitieux (horizon 3 ans). Désengagement culturel intégral (100 %) : suppression de toutes les subventions culturelles. Les institutions survivent par le marché, la philanthropie ou ferment. Réinternalisation de la gestion à 65 % (maintien résiduel de certaines prestations). Audit et réduction de 50 % des charges opaques. Suppression totale du saupoudrage.

Scénario raisonnable (horizon 5 ans). Bascule de 80 % des subventions culturelles vers des appels à projets avec mise en concurrence (modèle de Montréal : 20 % de l'aide conditionnée à un bilan final, fin du financement du fonctionnement courant¹). Réinternalisation à 40 % (fusion ASPP-AGOSPAP, extinction des associations de retraite des élus, dissolution des associations-coquilles, audit du reliquat civil du 6218 de Marseille). Audit de 30 % des charges opaques. Suppression de 80 % du saupoudrage.

Scénario timide (horizon 7 ans). Réduction de moitié des subventions culturelles, gel des reconductions automatiques. Réinternalisation à 25 % (fusion de l'ASPP et l'AGOSPAP sans baisse nette, extinction des associations de retraite des élus, audit du reliquat civil du 6218 de Marseille). Réduction de 15 % des charges opaques. Suppression de la moitié du saupoudrage.

¹VILLE DE MONTRÉAL, *Programme de soutien aux actions culturelles*, op. cit.

Bloc	Assiette	Ambitieux	Raisonnabl e	Timide
1. Culture (suppression)	186,4 M€	100 %	80 %	50 %
2. Retraites élus (extinction)	2,67 M€	100 %	100 %	100 %
3. Gestion interne	26,5 M€	65 %	40 %	25 %
4. Charges opaques	52,5 M€	50 %	30 %	15 %
5. Micro-subventions	8,3 M€	100 %	80 %	50 %

Lecture : dans le scénario ambitieux, 100 % des subventions culturelles de fonctionnement sont supprimées, 65 % de la gestion externalisée est réinternalisée, etc.

Résultats

Économies annuelles par bloc

	Ambitieux	Raisonnable	Timide
Bloc 1 - Culture	186,4 M€	149,1 M€	93,2 M€
Bloc 2 - Retraites élus	2,67 M€	2,67 M€	2,67 M€
Bloc 3 - Gestion interne	17,2 M€	10,6 M€	6,6 M€
Bloc 4 - Charges opaques	26,3 M€	15,8 M€	7,9 M€
Bloc 5 - Micro-subventions	8,3 M€	6,6 M€	4,1 M€
TOTAL ÉCONOMIES / AN	241 M€	185 M€	115 M€

Formule : économie bloc = assiette bloc × taux de réduction. Exemple, bloc 1 raisonnable : $186,4 \text{ M€} \times 80 \% = 149,1 \text{ M€}$. Total = somme des 5 blocs.

Ventilation par ville

Ville	Ambitieux	Raisonnable	Timide
Paris	85,7 M€	66,6 M€	42,6 M€
Lyon	43,7 M€	33 M€	20 M€
Marseille	111,5 M€	85,2 M€	51,9 M€
TOTAL	241 M€	185 M€	115 M€

Ventilation construite en appliquant les taux de réduction de chaque scénario aux assiettes identifiées par ville et par bloc. Exemple Paris ambitieux : $(64,4 \text{ M€} \times 100 \%) + (2,67 \text{ M€} \times 100 \%) + (20,7 \text{ M€} \times 65 \%) + (0 \text{ €} \times 50 \%) + (5,2 \text{ M€} \times 100 \%) = 85,7 \text{ M€}$. Marseille pèse 47 % du total en raison de 2 postes sans équivalent direct dans les données disponibles pour Paris et Lyon : le compte 6228 (36,5 M€ d'honoraires opaques) et les budgets annexes culturels Opéra-odéon et Belle de Mai (38,2 M€). Note : le compte 6218 (110 M€ de personnel extérieur), dominé par le BMPM (marins-pompiers, ~100 M€), a été exclu de l'assiette de coupes car il correspond à un service régalién essentiel. Seul le reliquat hors BMPM (~3,4 M€)

est intégré au bloc 3. À périmètre strictement comparable (subventions associations compte 65748), les 3 villes présentent des niveaux de dépense culturelle du même ordre de grandeur.

Affectation des économies : la règle du triple dividende

Je propose une clé de répartition en 3 tiers, inspirée de la logique du **triple dividende** : restituer au contribuable, désendetter la collectivité, réinvestir dans les missions essentielles.

50 % restitués au contribuable sous forme de baisse de fiscalité locale (taxe foncière). C'est le **dividende citoyen** : redonner de l'oxygène à des ménages étouffés par des prélèvements obligatoires à 42,8 % du PIB et une taxe foncière parisienne en hausse de 52 % depuis 2023.

25 % affectés à la réduction de la dette municipale. C'est le **dividende souverain** : redonner de la crédibilité financière à des villes dont l'endettement cumulé atteint 10,9 milliards d'euros (Paris 9,3 Md€, Marseille 1,3 Md€, Lyon 320 M€).

25 % réalloués aux missions régaliennes : instruction (rénovation des écoles), voirie, petite enfance (en contexte de dénatalité), aide à l'enfance. C'est le **dividende régalien** : financer les vrais métiers municipaux que les subventions clientélistes ont cannibalisés.

Impact concret de la règle 50/25/25

	Ambitieux	Raisonnable	Timide
Économies totales / an	241 M€	185 M€	115 M€
Restitution contribuable (50 %)	120,5 M€	92,5 M€	57,5 M€
Réduction dette/déficit (25 %)	60,3 M€	46,3 M€	28,8 M€
Missions essentielles (25 %)	60,3 M€	46,3 M€	28,8 M€

Ce que cela représente concrètement

Dividende citoyen : la baisse d'impôt

Le produit cumulé de la taxe foncière des 3 villes est estimé à environ 1,76 milliard d'euros (Paris ~1,1 Md€, Marseille ~380 M€, Lyon ~280 M€). Un point de taxe foncière représente donc en moyenne 17,6 M€.

	Ambitieux	Raisonnable	Timide
Restitution contribuable	120,5 M€	92,5 M€	57,5 M€
Baisse TF (points cumulés)	~6,8 points	~5,3 points	~3,3 points
Équivalent par ménage imposable*	~123 €/an	~94 €/an	~59 €/an

* Estimation basée sur environ 980 000 foyers fiscaux imposables à la TF dans les 3 villes (propriétaires occupants et bailleurs). Ce chiffre est un ordre de grandeur.

Dividende souverain : le désendettement

La dette cumulée des 3 villes s'élève à 10,92 milliards d'euros (Paris 9,3 Md€, Marseille 1,3 Md€, Lyon 320 M€).

	Ambitieux	Raisonnable	Timide
Amortissement annuel	60,3 M€	46,3 M€	28,8 M€
Désendettement sur 10 ans	603 M€	463 M€	288 M€
% dette cumulée remboursée (10 ans)	5,5 %	4,2 %	2,6 %

Pour Marseille seule, le scénario ambitieux dégagerait 27,9 M€ par an de désendettement (25 % de 111,5 M€), soit l'équivalent de 2,1 % de sa dette de 1,3 Md€ absorbé chaque année - un effort significatif pour une ville dont le ratio d'endettement (93,3 %) frôle le plafond d'alerte.

Dividende régalien : les services essentiels

Les 25 % réalloués aux missions essentielles représentent de 28,8 M€ (scénario timide) à 60,3 M€ (ambitieux) par an.

Service finançable	Ambitieux	Raisonnable	Timide
Places de crèche (30 K€/place/an)	2 008	1 542	958
Postes d'ATSEM (38 K€/an)	1 586	1 218	757
Écoles rénovées (1-1,4 M€/op.)	43 à 60	33 à 46	21 à 29
Voirie rénovée (1,5 M€/km)	40 km	31 km	19 km

Coûts unitaires : place de crèche 30 000 €/an (CNAF 2024, coût de fonctionnement moyen d'un berceau en accueil collectif) ; ATSEM 38 000 €/an (coût employeur moyen cat. C) ; rénovation école 1 à 1,4 M€ (ANCT, opération lourde incluant désamiantage et mise aux normes) ; voirie urbaine dense 1,5 M€/km (VRD, revêtement, réseaux). Chaque ligne représente une utilisation ALTERNATIVE des 25 % « missions essentielles », pas un cumul.

Synthèse

Indicateur	Ambitieux	Raisonnable	Timide
Horizon de mise en œuvre	3 ans	5 ans	7 ans
Économies annuelles	241 M€	185 M€	115 M€
% des subventions (367 M€) ²	66 %	50 %	31 %
Baisse TF cumulée	~6,8 points	~5,3 points	~3,3 points
Désendettement / 10 ans	603 M€	463 M€	288 M€
Places crèche finançables	2 008	1 542	958
Postes ATSEM finançables	1 586	1 218	757

² 2367 M€ = assiette de coupes (276 M€) + subventions non culturelles hors périmètre de coupes (~90 M€, petite enfance, insertion, hébergement). Le BMPM (~106 M€) est exclu.

Le coût de l'inaction

Même le scénario le plus timide - 115 millions d'euros d'économies annuelles - dépasse le budget de rénovation des écoles marseillaises, le déficit de financement des crèches associatives parisiennes et le coût du COS lyonnais réunis.

Le scénario raisonnable, à 185 millions, équivaut à 1 542 places de crèche ou 1 218 ATSEM supplémentaires. Le scénario ambitieux, à 241 millions, permet simultanément de restituer près de 6,8 points de taxe foncière, de rembourser 603 millions de dette en 10 ans et de financer 2 008 places de crèche.

Ces chiffres sont des **coûts d'opportunité mesurables** : **chaque euro versé en subvention d'exploitation à l'Opéra de Lyon est un euro retiré à une crèche qui ferme**. Chaque million distribué en honoraires « divers » sans bénéficiaire identifié est un million qui ne répare pas une école vétuste. Chaque agent « extérieur » payé hors bilan est un agent qui n'enseigne pas, ne soigne pas, ne répare pas.

La question n'est plus de savoir si ces économies sont possibles. La question est de savoir combien de temps encore les contribuables de Paris, Lyon et Marseille accepteront de financer 186 millions d'euros de subventions culturelles dans des villes dont les écoles se fissurent, les routes se défoncent et les crèches ferment.